

La diversité du paysage radio divise la majorité

MÉDIAS La volonté du PS de permettre aux radios privées de monter jusqu'à 35 % de parts de marché pose problème au CDH

La volonté du ministre des Médias, Jean-Claude Marcourt, de remonter fortement le seuil déclenchant une enquête du CSA visant à déterminer si un groupe ne porte pas atteinte au pluralisme de l'offre (*Le Soir* du 26 avril) crée des remous. Aujourd'hui, cette enquête est lancée dès qu'un groupe dépasse 20 % de parts d'audience. Une modification du décret SMA (services médias audiovisuels) prévoit de faire passer ce seuil à 35 %. Du sur-mesure pour le groupe RTL qui possède déjà 30,5 % de parts de marché en radio et pourrait ainsi progresser sans risquer de s'attirer les foudres du CSA. Ce chiffre très élevé trahit une volonté politique de voir le secteur se concentrer. Le projet de modification du décret stipule d'ailleurs qu'on peut atteindre l'objectif de diversité via un nombre restreint d'éditeurs puissants (RTBF, RTL, NRJ-Nostalgie) mais qui exploitent toute une série de radios ciblant à chaque fois des populations différentes. Plus besoin

d'avoir une diversité d'éditeurs.

Cette façon de concevoir l'évolution du paysage audiovisuel suscite des débats au sein de la majorité PS -CDH. Selon nos informations, le CDH bloque, estimant que pour assurer l'objectif de la diversité, un pluralisme d'éditeurs (de nombreuses radios avec des actionnaires différents) est préférable à un pluralisme de services. « Deux éditeurs qui se partagent le marché et multiplient les radios en fonction de cibles sociologiques, ce n'est pas du pluralisme mais de la segmentation de marché. C'est tout à fait différent », nous glissent-ils. On souligne néanmoins qu'il n'y a aucune rupture et qu'on veut laisser sa

chance à la discussion.

Au CSA aussi, ce projet suscite bien des remous. En interne, on y voit une façon de priver l'institution d'un de ses leviers d'action et de l'empêcher de mener à bien une de ses missions principales, à savoir veiller au pluralisme de l'offre. Et ce alors qu'il y a aussi beaucoup d'interrogations sur la probabilité de pouvoir faire aboutir une enquête « pluralisme » dans le dossier Mint vu le contexte politique oppressant. Pour rappel, le groupe RTL (Bel-RTL, Contact) tente de faire renaître sa troisième radio Mint en signant des accords de licence avec des radios provinciales (Maximum FM et Must FM). Une façon habile pour lui de contourner le plan de fréquences 2008 qui l'avait privé de cette radio pour des raisons précisément de position dominante. Si le montage légal autour de cette opération semble sans faille, elle pourrait poser problème au niveau de la concentration.

Quelle est la position officielle du CSA sur le dossier ? Son président Dominique Vosters l'a précisée à l'occasion de la présentation du rapport annuel de l'institution. Il a relativisé la portée de cette modification décrétable. « L'objectif consistant à procéder à des analyses afin de vérifier si une concentration sur

le marché nuit au pluralisme reste. Quand on relève le seuil de concentration de 20 à 35 %, on pense forcément à certains opérateurs mais ce cliquet est avant tout symbolique. Au-delà de ce seuil, l'enquête est obligatoire mais rien ne nous empêchera d'en lancer une avant qu'il ne soit atteint ».

De leurs côtés, les partisans d'un relèvement de ce seuil font valoir la nécessité d'un contrepois face à la puissance de plus en plus grande de la RTBF. Celle-ci cumule aujourd'hui 36 % de parts de marché. Or elle rentre directement en compétition avec les acteurs privés sur le marché publicitaire. « On se retrouve face à un dilemme, explique un proche du dossier. Si on n'autorise pas les opérateurs privés à aller au-delà de 20 % de parts de marché, on les empêche de concurrencer la RTBF mais si on le fait, on organise la concentration du secteur. Tout le problème vient de l'ampleur prise par la RTBF ».

JEAN-FRANÇOIS MUNSTER

INVESTISSEMENTS

Accord sur le financement de la radio numérique

Le gouvernement wallon a trouvé ce jeudi un accord sur le financement des infrastructures qui permettront la diffusion de la radio numérique sur l'ensemble du territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles. La totalité de l'investissement est de 12,6 millions. La Région va débloquer 5,4 millions. L'argent transitera via Feri, une société commune à la Région et à la RTBF dont le rôle a jusqu'ici été de financer les investissements immobiliers du radiodiffuseur public en Wallonie. De son côté, la RTBF mettra un peu plus de 2 millions. Le reste de la somme prendra la forme de contrats de location d'équipements. Le lancement de la radio numérique est prévu dans le courant de 2017.

J.-F. M.